

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**APPROCHES HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE SITES
TOURISTIQUES EXTRA-EUROPEENS**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 742302U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 707 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

APPROCHES HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE SITES TOURISTIQUES EXTRA-EUROPEENS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.1. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'exploiter le vocabulaire spécifique en vue de renseigner le client (agence de voyage, office du tourisme,...) ;
- ◆ de situer géographiquement et chronologiquement les principales civilisations extra-européennes et de les caractériser succinctement ;
- ◆ de citer, localiser et décrire les principales ressources touristiques extra-européennes ;
- ◆ de constituer une banque de données et d'y sélectionner la ou les formes de tourisme la ou les mieux adaptée(s) aux souhaits d'un client potentiel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en disposant de documents de référence mis à sa disposition,

pour un site touristique avalisé par le chargé de cours :

- ◆ le contextualiser sur les plans historiques, culturels et géographiques ;
- ◆ en exposer, de manière structurée et avec la terminologie adéquate, l'intérêt touristique ;
- ◆ en préparer une visite ;
- ◆ présenter un argumentaire de promotion fondé principalement sur les aspects culturels et touristiques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Approches historique et géographiques de sites touristiques européens** » N° de code 742301U21D1 classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Eléments d'histoire des civilisations extra-européennes	CG	A	32
Ressources et infrastructures touristiques extra-européennes	CT	B	64
Exploitation des aspects historiques, culturels et géographiques dans le domaine touristique	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

au départ de différentes civilisations extra-européennes,

4.1. Eléments d'histoire des civilisations extra-européennes

au travers de recherches documentaires relatives aux aspects chronologiques, politiques, économiques, sociaux, religieux, historiques, artistiques et culturels de sites touristiques exemplatifs

- ◆ de situer géographiquement et sur une ligne du temps les principales civilisations extra-européennes ;
- ◆ d'en décrire les caractéristiques essentielles ;
- ◆ d'en évaluer l'intérêt touristique ;

4.2. Ressources et infrastructures touristiques extra-européennes

à partir de situations professionnelles concrètes,

- ◆ d'identifier et de caractériser différents gisements touristiques extra-européens sur les plans historique, culturel, religieux, politique, social, économique, ... ;
- ◆ de se constituer une banque de données afin de renseigner un client potentiel sur les produits touristiques existants sur le marché et leurs aspects pratiques tels que :
 - les prix pratiqués,
 - les usages financiers du pays de destination ou de transit (cartes de crédits, devises, réglementation,...),
 - les documents administratifs exigés dans les pays de destination et/ou de transit ainsi que les institutions spécialisées susceptibles de les établir,
 - les exigences médicales spécifiques,

- les réglementations particulières,
 - les types d'hébergement,
 - les types de transport,
 - ... ;
- ◆ de rédiger une monographie succincte sur une attraction touristique préalablement définie ;

4.3. Exploitation des aspects historiques, culturels et géographiques dans le domaine touristique

pour différents sites et événements touristiques extra-européens :

- ◆ de les contextualiser sur les plans historique, culturel et géographique ;
- ◆ d'en exposer, de manière structurée et avec la terminologie adéquate, l'intérêt touristique ;
- ◆ d'appliquer une méthodologie de préparation d'une visite et de recherche de circuits existants sur le marché ;
- ◆ de présenter oralement un argumentaire de promotion fondé principalement sur les aspects historiques, culturels et touristiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en disposant de documents de référence mis à sa disposition,

dans le cadre de la commande d'un voyage défini ayant pour objectif la découverte d'un site touristique extra-européen,

- ◆ de confirmer, de manière structurée et avec la terminologie adéquate, l'intérêt touristique du voyage demandé ;
- ◆ de proposer au moins deux circuits existants sur le marché et de les justifier
 - en termes de pertinence au regard de la demande,
 - en termes d'intérêt culturel et touristique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité des argumentaires développés,
- ◆ le niveau de qualité de la présentation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.